

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 22 juin 2022**

Communication n° 22/06.2022

Objet: extinction de l'éclairage public

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Voilà bientôt 2'000 ans que les "Perséides" ont été documentées pour la première fois. Depuis plus de 2'000 ans, des petits débris de météores se détachent entre juillet et août de la comète Swift-Tuttle et illuminent le ciel dans toute l'hémisphère nord, entre le 12 et le 13 août.

Le projet Perséides est quant à lui porté par une association dont l'objectif est d'éteindre l'éclairage artificiel en Europe dans la nuit du 12 au 13 août pour observer la pluie d'étoiles filantes.

Saint-Prex, Echandens, Lonay, Lully, Morges, Préverenges et Tolochenaz participeront aussi à ce projet en collaboration avec Région Morges et en coordination avec les communes de l'Ouest lausannois, soit Renens, Ecublens, Chavannes, Crissier, Bussigny, Saint-Sulpice et Villars-Ste-Croix. Cette année, l'éclairage public sera éteint durant les nuits des 11 et 12 août.

Les entreprises et commerces sont également invités à éteindre autant que possible leurs enseignes durant ces deux nuits.

Une coordination sera réalisée avec PRM sur la base de l'état des lieux des secteurs éteints.

Pour des raisons de sécurité, l'éclairage public restera en fonction sur la RC1 (route de Morges et route de Rolle) et la RC 60 (route Saint-Prex – Villars-sous-Yens). De plus, il est conseillé aux citoyens de se vêtir d'habits clairs et les automobilistes seront encouragés à abaisser leur vitesse.

Par ailleurs, les citoyens sont invités à prendre des photos (avant - après) de leur quartier ou de leur balcon et à les partager sur les réseaux sociaux avec le hashtag #perseides2022.

Outre une certaine économie due à l'extinction, cette action est aussi favorable à la biodiversité. Elle influence l'environnement et plus particulièrement la faune, même temporairement. C'est une mesure concrète et importante de protection de la nature. Par ailleurs, si le ciel est dégagé, chacun pourra admirer la voie lactée et la pluie d'étoiles filantes dans des conditions optimales.

La Municipalité

Saint-Prex, le 22 juin 2022/CM – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Anouk Gäumann, municipale au n° 079 229 29 72